

# Résolution COVID-19

Compte tenu d'un passé récent épuisant et vu la recrudescence de la pandémie qui touche désormais tous les domaines de la vie, y compris la fonction publique, et confronte toutes les citoyennes et tous les citoyens à un futur proche des plus difficile,

la Confédération Générale de la Fonction Publique CGFP

## Atténuation d'une éventuelle récession

**insiste** que les conséquences d'une éventuelle récession doivent affecter le moins possible les foyers en général et les agents publics en particulier afin d'éviter le risque d'un effondrement de l'économie.

**rappelle** au gouvernement sa promesse de ne pas introduire des impôts non prévus par le programme de coalition. L'intention de vouloir compenser partiellement les énormes dépenses liées à la pandémie par une augmentation des impôts sur les personnes physiques entraînerait nécessairement une réduction considérable du pouvoir d'achat des ménages.

## Usage accru du télétravail

**appelle** le gouvernement à enjoindre les administrations à mettre en place – dans la mesure du possible – le télétravail obligatoire durant la crise sanitaire, comme le risque d'une contamination avec le coronavirus est particulièrement élevé aussi bien dans les transports publics que dans les bureaux à espace ouvert.

**est d'avis** qu'une demande de télétravail ne peut pas, à ce stade, être refusée sans raison valable.

**insiste** sur le strict respect des mesures sanitaires sur le lieu de travail si une activité professionnelle ne peut pas être exercée à distance.

**revendique**, si le travail à distance reste un enjeu majeur après la fin de la crise COVID-19, un cadre réglementaire global pour la fonction publique qui tienne compte des spécificités de certains secteurs.

## Pas de gestion de crise au détriment des salariés

**rejette** catégoriquement une gestion de crise au détriment des salariés victimes potentielles d'une suppression d'emplois ou d'une détérioration des acquis sociaux pratiqués par des employeurs voulant faire du gain de la crise COVID-19.

Au lieu de voir leurs droits durement acquis démantelés, les salariés et leurs familles auront plus que jamais besoin de sécurité et de perspectives.

### **Contre la suppression d'emplois**

**considère** comme primordiales dans le monde professionnel la lutte contre les suppressions d'emplois en général et les licenciements secs en particulier ainsi que la garantie du maintien de l'emploi.

### **Le maintien du revenu**

**demande** que, afin de compenser les pertes de revenu, les salariés en situation de précarité soient soutenus par des fonds supplémentaires tels que des prêts à long terme temporairement exempts d'intérêts.

### **La protection de la santé est une priorité absolue**

**revendique** une prévention efficace et une protection maximale contre l'infection COVID-19 par le biais de mesures structurelles et d'une organisation du travail adaptée aux nouveaux besoins.

**exige** une priorité absolue accordée aux moyens de protection pour les professionnels de la santé qui souvent, vu la recrudescence de la pandémie, pâtissent d'un surcroît de travail dépassant la limite du tolérable.

### **De nouvelles mesures pour l'enseignement**

**est d'avis** que tout enfant ou adolescent doit, indépendamment de sa situation socioéconomique, bénéficier du droit à l'éducation et, en temps de crise sanitaire exigeant un recours accru à l'enseignement à distance, du matériel informatique nécessaire mis à sa disposition pour pouvoir poursuivre ses études.

**exige** que toutes les mesures d'ordre organisationnel (réduction de l'effectif des classes) et technique (feux de circulation au CO2 et purificateurs d'air ambiant mobiles) soient prises afin de maintenir les cours en présentiel.

### **Un effort commun au niveau européen**

**rappelle** que les États membres de l'UE doivent intensifier leur coopération en matière d'acquisition de médicaments, voire de vaccins ainsi que, dans le respect de la protection des données à caractère personnel, de collecte de données des infections registrées – une base de données commune permettant en effet d'élaborer des plans épidémiologiques transfrontaliers efficaces.